



## **DOSSIER DE PRESSE**

**Le Grand Paris du logement accélère :  
construire plus de logements sociaux grâce à la signature  
d'une convention innovante  
entre l'État et le groupe SNI/Grand Paris Habitat**

**Lundi 21 décembre 2015**



Dossier de presse  
Paris, le 21 décembre 2015

## **Le Grand Paris du logement accélère : construire plus de logements sociaux grâce à la signature d'une convention innovante entre l'État et le groupe SNI/Grand Paris Habitat**

**Lundi 21 décembre 2015**

Au travers de cet accord innovant, plusieurs engagements seront pris par le groupe SNI/Grand Paris Habitat avec pour objectifs principaux le développement de l'offre de logements sociaux en Île-de-France et l'amélioration de l'accès au logement des Franciliens les plus modestes.

Cet accord qui va au-delà des obligations légales est une bonne pratique à valoriser pour construire plus de logements et répondre aux besoins des Franciliens

Cette convention est signée pour une durée de six ans. Les parties feront chaque année un bilan global des actions effectuées et à mettre en œuvre.

Pour Jean-François Carencio : « *Personne, sauf le maçon, ne construit tout seul. C'est ensemble que nous parviendrons à réaliser nos objectifs. Je ne crois pas à une chaîne du logement mais à un vaste puzzle. S'il manque une pièce tout s'effondre. Il nous faut créer des villes fraternelles où on accompagne ceux qui ont besoin de l'être* ».

André Yché, président du directoire du groupe SNI : « *Le groupe SNI est un partenaire naturel des pouvoirs publics pour contribuer à relier par le logement les ménages à la formation et à l'emploi* ».

Manuel Flam : « *Parce que le groupe SNI veut jouer un rôle central dans la réalisation du Grand Paris du Logement, nous avons créé un outil dédié, Grand Paris Habitat, qui porte sur ce territoire des objectifs de production extrêmement ambitieux. En intégrant dans notre stratégie les priorités de l'Etat en matière de politique de l'habitat, nous affirmons également notre volonté d'être un opérateur immobilier exemplaire et de référence pour les pouvoirs publics.* »

**Dans une convention signée le 21 décembre 2015, le groupe SNI s'engage auprès de l'État pour construire plus de logements sur le territoire du Grand Paris et augmenter l'accueil des ménages DALO et des familles les plus modestes.**

## **ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DE L'ÎLE-DE-FRANCE**

Pour accompagner le dynamisme économique de l'Île-de-France, l'État a pour volonté de favoriser la mobilité résidentielle de ses habitants, accompagner la construction de logements nécessaires afin de loger une population qui croît et mettre en œuvre les indispensables solidarités à l'égard des ménages les plus modestes.

L'État a pour objectifs de :

- développer la construction de logements pour la porter à hauteur de 70 000 logements par an, conformément à la loi « Grand Paris » ;
- répondre aux besoins particuliers des ménages les plus modestes et de ceux qui sont dépourvus de logement et dans la plus grande précarité ;
- rénover les quartiers et lutter contre l'habitat indigne ;
- rééquilibrer les territoires au regard de leur potentiel de logement et d'hébergement et garantir la mixité sociale dans les quartiers.

La préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, avec les préfectures des sept autres départements franciliens, met en œuvre notamment la politique du gouvernement en matière d'hébergement et du logement. En 2015, les chiffres repères enregistrés sont :

- 60 350 logements mis en chantiers ;
- 28 350 nouveaux logements locatifs sociaux agréés ;
- 80 000 personnes hébergées ;
- 550 000 ménages demandeurs d'un logement social :
  - dont 31 000 ménages DALO ;
  - pour 80 000 attributions annuelles.

## **LES ENGAGEMENTS DU GROUPE SNI AUX COTES DES POUVOIRS PUBLICS**

Le groupe SNI, fille immobilière d'intérêt général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), premier bailleur de France avec près de 340 000 logements gérés dont une majorité de logements sociaux, est un acteur majeur de la politique du logement sur le territoire. Partenaire de confiance des pouvoirs publics, le groupe SNI souhaite proposer un véritable parcours résidentiel avec des logements adaptés aux besoins et aux ressources de chacun, en location ou en accession, depuis l'hébergement d'urgence jusqu'à l'accession à prix maîtrisé.

En Île-de-France, le groupe SNI gère :

- 105 840 logements sociaux à travers ses filiales de logement social OSICA et EFIDIS ;25 000 logements intermédiaires ou libres à travers l'établissement SNI Île-de-France ;31 000 logements accompagnés en résidence sociale, *via* sa filiale Adoma ;
- 2 000 places d'hébergement en Centres d'Hébergement d'Urgence et Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile à travers sa filiale Adoma.

Afin de répondre aux objectifs ambitieux de l'État en Île-de-France, le groupe SNI s'engage à produire 35 000 logements sociaux et intermédiaires d'ici 2021. En qualité d'opérateur immobilier global, le groupe SNI apportera aux pouvoirs publics et aux collectivités locales des solutions de logements adaptées en mobilisant l'ensemble des produits locatifs afin de mieux répondre aux besoins de tous les ménages.

En réalisant une telle production, le groupe SNI couvrira, à lui seul, 8 % des objectifs de production fixés par l'État. C'est la mission de Grand Paris Habitat, véritable bras armé du groupe SNI sur le territoire du Grand Paris, qui regroupent les équipes de développement, maîtrise d'ouvrage et renouvellement urbain des ESH OSICA et EFIDIS.

Enfin la convention prévoit qu'une bonne gestion des demandes d'agréments et de subventions au fil du calendrier, sera préférée à l'habituel dépôt des dossiers en fin d'année.

Afin de favoriser la production de nouveaux logements en Île-de-France, le groupe SNI étudiera, à la demande du Préfet de Région, des opérations innovantes de construction de logements par baux emphytéotiques, de rachats de logements dans des copropriétés dégradées, ou de rachats de pavillons.

## **L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN REPONSE AUX ATTENTES DE LA PREFECTURE DE REGION**

**S'agissant du logement social** des filiales EFIDIS et OSICA, le groupe SNI s'engage à porter à 20 % minimum la part des ménages DALO dans le volume global des attributions, conformément aux attentes de la préfecture de région Île-de-France.

S'agissant du contingent réservé de l'État pour l'établissement SNI Île-de-France, il bénéficie à 100 % aux personnes mal-logées, ménages relevant du DALO ou des Accords collectifs.

Afin de renforcer les opportunités, pour les ménages reconnus DALO, d'accéder à un logement social, sur le contingent de l'Etat dédié aux mal-logés, au moins deux ménages DALO seront désormais présentés à la Commission d'attribution, présidée par le maire de la commune concernée

Cette part globale des DALO dans les attributions sera mise en œuvre, conformément aux orientations fixées par le Premier ministre à la suite du Comité interministériel Égalité et Citoyenneté, avec le souci de renforcer la part des ménages salariés dans les quartiers en difficulté : ces ménages, qui représentent aujourd'hui 50 % des ménages demandeurs de logement, seront donc privilégiés dans les attributions réalisées dans ces quartiers de politique de la ville en cohérence avec les contrats de ville signés et les conventions afférentes.

Enfin, l'établissement SNI Île-de-France ouvrira 30 logements locatifs non conventionnés aux associations agréées par l'État dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative **Solibail** qui vise à proposer un logement aux familles issus des hébergements hôteliers.

## L'ACCUEIL DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES,

Le groupe SNI souhaite multiplier les initiatives et faire preuve d'inventivité en soutien de sa filiale Adoma pour étudier les opportunités de réaliser de nouvelles capacités d'hébergement ou des résidences sociales et pour proposer des solutions de logement prioritairement aux jeunes, aux familles monoparentales et aux publics éligibles aux résidences sociales aujourd'hui hébergés par l'État à l'hôtel.

S'agissant de la nouvelle offre de logement intermédiaire, le groupe SNI, bailleur historique des grands réservataires publics, s'engage auprès de la préfecture de région d'Ile-de-France à proposer des droits de priorité sur son patrimoine sachant que le logement des fonctionnaires est l'une de ses priorités.

### *À propos du groupe SNI*

Filiale immobilière à vocation d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, le groupe SNI est le premier bailleur français avec près de 340 000 logements gérés sur l'ensemble du territoire, dont 71 000 places d'hébergement portées par sa filiale Adoma. Son offre de produits et de services lui permet de proposer un véritable parcours résidentiel avec des logements adaptés aux besoins et aux ressources de chacun :

- locatif très social, social, intermédiaire et libre ;
- accession à la propriété, dont accession sociale ;
- foyers et résidences pour des publics spécifiques : étudiants, personnes âgées, structures médico-sociales...

### *À propos de Grand Paris Habitat, l'outil de développement du logement social du groupe SNI*

Opérateur dédié à la production de logements sociaux, Grand Paris Habitat est l'interlocuteur privilégié des acteurs de l'aménagement et du logement sur le territoire francilien. Grand Paris Habitat est un GIE de moyens qui réunit au sein d'une même structure les équipes de développement, de maîtrise d'ouvrage et de rénovation urbaine des deux filiales ESH du groupe SNI en Île-de-France : EFIDIS et OSICA. Soit plus d'une centaine de collaborateurs rassemblés autour d'un objectif ambitieux : produire 11 000 logements sociaux sur la période 2015-2019.

### Contact presse

**Groupe SNI**  
Corinne SIMONI  
Directrice de la communication  
01 55 03 32 68 / csimoni@groupesni.fr

**Préfecture de Paris et d'Île-de-France**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF/](https://twitter.com/prefet75_IDF/)

Google+ : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>